

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1777

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OMARI

NATIMA

Date de naissance :

23/03/1952

Adresse :

Maroc

Tél. : 06 61 15 55 76

Total des frais engagés : 152,00 + 287,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BENKABBOU KLEIN
Brigitte
48, Rue Mehdi Ben Barka Bourgogne
Casablanca - Tél. : 05 22 27 09 38

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

OMARI Natima

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection pul. et leg. g. m.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 07/01/2020

Signature de l'adhérent(e) : OMARI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/2020	2002		150 DT	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>SHAM GUERRAOU PHARMACIE RESIDENCE ANI</p> <p><i>Cachet en Pharmacie</i></p> <p>4 Residencie Anni 09 Tél: 05 22 80 15 09 - Casablanca</p>	01/01/2010	TT: 2837,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENKABBOU - KLEIN Brigitte

Diplômée de la Faculté de Médecine
de NANCY

Ancien Médecin de l'Hôpital d'Enfants
du C.H.U. d'Averroes
MEDECINE GENERALE

48, rue Mehdi Ben Barka
Hay Tassahoul bourgogne
CASABLANCA

Tél. : 0522.27.09.38 - Fax. : 0522.26.62.44
E-mail : b.klein3105@gmail.com

الدكتورة بن قبو كلين بريجيت

خريجة كلية الطب بنانسي

طبيبة سابقاً بمستشفى الأطفال
المعهد الطبي الجامعي ابن رشد

48، زنقة المهدي بن بركة حي تسهل
بوركون الدار البيضاء

الهاتف : 0522.27.09.38

الفاكس : 0522.26.62.44

Casablanca, le 07/01/2020

OMAR1 Naeem

ALGANTIL® 200 20 dragées
PPV 19DH70 EXP 04/2020
LOT 75048 1

ALGANTIL® 200 20 dragées
PPV 19DH70 EXP 01/2022
LOT 91006 1

ALGANTIL® 200 20 dragées
PPV 19DH70 EXP 01/2022
LOT 91006 1

19.40 x algantil 20 dragées 14
AS

40.50 3 blets



Tardyferon 8.11.1
AS

6 118001103041
319334 Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PPV : 40.50 DH

19.30
Tutamarene 1.1.1
AS

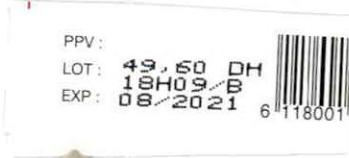
LOT : 182019
PER : 12-21
PPV : 19,30DH

16.00
Tutamarene 1.1.1
AS

Carraghenate
LOT : 190012 PER : 01-22
PPV : 16,00DH

à

Dure fat 1/15/2021 361r
49.6g x 3 **AS**



FORTE

buuvables

PPV: 49.60 DH
LOT: 18K19
EXP: 11/2021

FORTE

buuvables

PPV: 49.60 DH
LOT: 18K19
EXP: 11/2021

Dr BENKABBOU KLEIN
Brigitte
48, Rue Mehdi Ben Barka Bourgogne
Casablanca - Tel.: 05 22 27 09 38

~~PIAPMACCE RESIDENCE ANNAM
SIDI BOUZID - ANNAM
Tél: 05 22 27 09 38
A, Route de Annam - Sidi Bouzid - Annam
Tunisie - 4309 - Casablanca~~

F: 283.70